

Montréal, le 5 août 2013

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Paule Hamelin et M<sup>e</sup> Pierre Legault  
Gowling Lafleur Henderson, s.e.n.c.r.l.  
1, Place Ville-Marie, 37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne**  
**Dossier de la Régie : R-3848-2013**

---

M<sup>e</sup> Hamelin,  
M<sup>e</sup> Legault,

La Régie a pris connaissance de la demande de délai supplémentaire transmise par M<sup>e</sup> Hamelin, en date du 2 août dernier, pour le dépôt de la réplique aux commentaires du Distributeur sur la demande d'intervention d'Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (EBM).

En raison des motifs évoqués, la Régie vous accorde jusqu'au **14 août 2013 12 h**, pour le dépôt de la réplique d'EBM.

Veillez agréer, M<sup>e</sup> Hamelin, M<sup>e</sup> Legault, l'expression de nos sentiments distingués.

Sophie Giner,  
Secrétaire adjointe de la Régie de l'énergie  
SG/as

c.c.: M<sup>e</sup> Éric Fraser, HQD.